



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Danièle Tremblay,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 60, rang Sainte-Marie, Les Éboulements, sur le lot 5 439 085 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM152-2023** consiste à :
 - a) **Autoriser un lotissement d'un terrain ayant 43,1 mètres de frontage plutôt que 50 mètres, tel que stipulé par l'article 5,3 « Superficie et dimensions minimales des terrains non localisés à proximité d'un cours d'eau » du règlement de lotissement 118-11 de la municipalité;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante dtremblay@leseboulements.com au plus tard le 17 juin 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 19 juin 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 5^e jour de juin 2023.

DANIÈLE TREMBLAY
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim